5 mars 2010

REGISTRE MONDIAL

Elaboré le 18 novembre 2004 conformément à l'Article 6 de L'ACCORD CONCERNANT L'ETABLISSEMENT DE REGLEMENTS TECHNIQUES MONDIAUX APPLICABLES AUX VEHICULES A ROUES, AINSI QU'AUX EQUIPEMENTS ET PIECES QUI PEUVENT ETRE MONTES ET/OU UTILISES SUR LES VEHICULES A ROUES (ECE/TRANS/132 et Corr.1) En date, à Genève, du 25 juin 1998

Additif

Règlement technique mondial No 5

PRESCRIPTIONS TECHNIQUES APPLICABLES AUX SYSTÈMES DE DIAGNOSTIC EMBARQUÉ (OBD) POUR VÉHICULES ROUTIERS

Rectificatif 1

(Inscrit au Registre mondial le 12 novembre 2009)



NATIONS UNIES

ECE/TRANS/180/Add.5/Corr.1 page 2

Page 39, paragraphe 4.3, modifier le dernier alinéa comme suit:

Lorsqu'un défaut de fonctionnement ... il doit conserver ce statut jusqu'à ce que les informations OBD liées à ce défaut de fonctionnement soient effacées par un contrôleur OBD ou effacées de la mémoire de l'ordinateur comme indiqué au paragraphe 4.4.

Page 53, paragraphe 4.7.1.2, alinéa *l*, sans objet en français

Page 76, annexe 2, modifier le premier paragraphe comme suit:

La présente annexe vise à illustrer les prescriptions énoncées aux paragraphes 4.3 et 4.6.5 du présent module.

Page 83, annexe 3, appendice 1, modifier la première phrase du premier paragraphe comme suit:

Les composants électriques et/ou électroniques servant à commander ou surveiller les systèmes antipollution décrits dans la présente annexe sont soumis à la surveillance des composants telle que définie au paragraphe 4.2 du présent module.

Page 84, annexe 3, appendice 2, modifier le titre comme suit:

Module B - Annexe 3 - Appendice 2

FILTRE À PARTICULES (DPF)

Page 94, annexe 3, appendice 12, modifier le premier paragraphe comme suit:

Le système OBD surveille, sur les moteurs qui en sont équipés, la bonne marche des composants ci-dessous du système de refroidissement du moteur, en ce qui concerne:

a) Température du liquide de refroidissement (thermostat): thermostat bloqué en position ouverte. Les fabricants ne sont pas tenus de surveiller le thermostat si sa défaillance ne risque pas de mettre hors fonction d'autres moniteurs du système OBD – défaut complet de fonctionnement.
